

OFFRE COMMERCIALE CONDITION PARTICULIERES

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréée par le ministère pour ses activités de fourniture.

1 - Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	DOMAINE DE METIFIOT		
N° SIRET	39398537900014	Code APE	0124Z
Adresse	CHEMIN DE LA CROIX DES VERTUS		
Code Postal	13210	Ville	ST REMY DE PROVENCE
Interlocuteur	Laurence BATEMAN	Fonction :	
Téléphone	04 90 92 07 61	Portable	
Mail	m.domenech@terrea.net		

2 - Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous. Ce contrat regroupe :

- La fourniture de l'énergie électrique
- L'acheminement de l'électricité
- La prestation de responsable d'équilibre

3 - Site de consommation

Nom ou Raison sociale	DOMAINE DE METIFIOT		
Adresse	CHEMIN DE LA CROIX DES VERTUS		
Code Postal	13210	Ville	ST REMY DE PROVENCE
Identifiant PDL ou RAE	50018325353009	GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36Kva	Tarif d'utilisation réseau : BT>36Kva CU	
Puissance de Tension	HPH : 216	HCH : 216	HPE : 216 HCE : 216
Consommation estimée en Kwh	225 000		

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 12/08/2020

Date de fin de fourniture : 11/08/2024

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE				
	Prix Heures Pleines Hiver (€ / Mwh)	Prix Heures Creuses Hiver (€ / Mwh)	Prix Heures Pleines Eté (€ / Mwh)	Prix Heures Creuses Eté (€ / Mwh)
Offre 48 mois	79,31	48,09	51,99	39,33

ABONNEMENT en €/an : 0€

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.

La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)				
BT>36Kva CU	Prix Heures Pleines Hiver (€ / Mwh)	Prix Heures Creuses Hiver (€ / Mwh)	Prix Heures Pleines Eté (€ / Mwh)	Prix Heures Creuses Eté (€ / Mwh)
	49,10	30,10	22,20	18,30
PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)				
BT>36Kva CU	Terme fixe (€ / KVA)	Composante annuelle de Gestion (CG) (€ / an)	Composante Annuelle de Comptage (CC) (€ / an)	
	10,20	180,84	426,36	

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36Kva CU	TCFE (€/Mwh)	CTA	CSPE (€/Mwh)	Capacité (€/Mwh)	CEE €/MWh
	3,18	27,04% de la (CG+CC)	22,5	2,96	0

Prix de l'Acheminement :

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. **Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.**

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client. Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5€/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code l'énergie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des communes, elle est de 3,18€/Mwh

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité, il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2020 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via Gfi vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service.

Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphonique :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h

Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h

Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h

Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h

Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- Une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques
- Une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau.
- Une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- Par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance.

En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- Par l'une ou l'autre des Parties, à chaque date anniversaire, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date anniversaire du contrat.
- Par le client, à chaque évolution de prix, par lettre recommandée avec accusé réception moyennant le respect d'un préavis minimum de trente (30) jours calendaires avant une évolution de prix telle que définie à l'article 5.2 du Contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date de l'évolution de prix initialement prévue.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD. Cette pénalité, d'un montant de 177,00 euros par mois restant à courir jusqu'à l'échéance de la période contractuelle, s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice.

Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :

Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne
80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :

M. PIOLLE Arnaud
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.
- Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) disponible sur le portail SGE, plateforme de la société ENEDIS SA, gestionnaire du réseau.

13- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Cette offre est valable jusqu'au **9 Juillet 2020 à 16h00**.

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

=>L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.

=>La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

=> Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.

=>En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence

Signature

Fonction : Directrice

14- Acceptation de l'offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

DUREE D'ENGAGEMENT	
Offre de 48 mois	A _____, Le _____ Société : Nom : Fonction : Signature précédée de la mention « bon pour accord »